

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2022 :

Date de la convocation : 7 juin 2022

Présents : BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, CERRAJERO Evelyne, DUBREUIL Valérie, MONTIER Martine, PARIS Michelle et ROUMY Bernard

Absents excusés : ANGERVILLE Andy, MOITY Frédéric,

Procuration : ANGERVILLE Andy à PARIS Michelle, Fred MOITY à CERRAJERO Evelyne

Secrétaire de séance : CERRAJERO Evelyne

CR du 8 avril 2022 : approuvé à l'unanimité.

## 1) Délibération : modification de l'accueil dans le gîte d'étape :

Suite à la visite de la commission de sécurité pour la mairie (bâtiment) le 20 mai 2022, comme nous n'avons pas de personne logeant à la mairie lors de la location du gîte d'étape quand la location dépasse plus de 15 lits, il ne sera pas possible d'avoir un avis positif de la commission pour maintenir son ouverture.

En conséquence, si nous souhaitons continuer à louer ce gîte, il faut retirer un lit dans la chambre de 7 lits et fermer une chambre de 4 lits (la première).

Cette chambre deviendrait une buanderie pour ranger le linge de lit, le lit pliant et la chaise pour bébé et sera fermée comme étant un local privé.

Après débat, le conseil municipal se prononce :

**POUR à l'unanimité.**

## Délibération : nouveaux tarifs pour la location du gîte d'étape suite au passage à 15 lits :

Suite à la modification du nombre de lits, il convient de réviser les tarifs.

Reste inchangé :

- 1 nuit par personne (saison été) : 17€

- 1 nuit par personne (saison hiver) : 25 €

Modifications :

Gîte complet :

- 255 € (saison été)

- 375 € (saison hiver)

Suite à la modification et après débat, le conseil municipal propose : une réduction de 10% aux habitants de Chouvi-gny pour la location du gîte complet (15 lits)

Après débat, le conseil se prononce :

**Vote : POUR à l'unanimité**

## Délibération : Aide financière pour l'élaboration de la carte communale :

Mme le maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

Il est donc souhaitable que le conseil municipal réfléchisse en concertation avec les habitants, à partir des objectifs qu'il aura définis, à la délimitation de secteurs constructibles et non constructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal ;

Dans ces conditions, il est nécessaire que le Conseil Municipal décide l'élaboration d'une carte communale.

Mme le maire présente les raisons de l'élaboration de la carte communale, avec les objectifs poursuivis :

- Intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal
- Ne plus dépendre du RNU et s'inscrire dans les objectifs du SCOT intercommunal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. De prescrire l'élaboration de la carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du code de l'urbanisme.

2. Que les études de l'élaboration de la carte communale seront réalisées par un prestataire privé: le cabinet CDHU, après consultation.

3. De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures.

De solliciter de l'État une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale conformément à l'article L.132-15 ; ainsi que la Communauté de communes.

Par conséquent :

- Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la carte communale seront inscrits au budget de l'exercice (année 2022, chapitre 20, article 2031)

- La présente délibération sera transmise au préfet.

Elle sera, en outre, transmise pour information

– aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;

– aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

– au président de la communauté de communes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Après débat, le conseil se prononce :

**Vote : POUR à l'unanimité**

## Délibération : Convention avec le SDE 03 pour le groupement de commandes pour l'achat d'énergies :

Madame le Maire expose au conseil la convention du SDE 03 pour le groupement de commandes pour l'achat d'énergie (fourniture et acheminement d'électricité, gaz naturel, et autres sources d'énergies – fournitures de services associés).

A noter que cette convention nous permettra, en fonction des tarifs proposés de demander à en bénéficier mais ne nous oblige en rien.

Le SDE 03 est le coordonnateur du groupement, ses fonctions sont exclusives de toute rémunération.

La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

Les personnes morales de droit public et de droit privé souhaitant être membres sont chargées :

- De communiquer au coordonnateur leurs besoins

quantitatifs en vue de la passation des marchés et accords-cadres ;

- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégrité de ces besoins, éventuellement, ajustés en cours d'exécution ;

- D'effectuer le règlement de leurs factures auprès du fournisseur d'énergie ;

- D'informer leur coordonnateur de cette bonne exécution ;

- De participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de la convention ;

- D'informer le coordonnateur de toute évolution prévisible de leur contrat (extension, construction, acquisition ou vente de bâtiments).

Après débat, le Conseil Municipal se prononce :

**POUR à l'unanimité.**

#### **Délibération : animations de la commune pour 2022 :**

Valérie DUBREUIL adjointe chargée de l'animation présente ses excuses pour ne pas avoir réuni la commission d'animation par manque de temps. Les membres du conseil municipal sont donc sollicités pour exprimer leur avis.

**Repas des Aînés :** V. Dubreuil explique qu'il devait se faire en mai mais que le restaurant prévu (La Bougnate) a fermé. Il est donc reporté.

D. Callens propose d'augmenter l'âge des personnes invitées (économie pour la commune).

J-M BUVAT lui répond que c'est au début du mandat qu'il aurait fallu le faire et non en cours.

Mme le maire rappelle que le repas des aînés n'est pas une action sociale mais une action de socialisation et elle demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur

- l'augmentation de l'âge (au moins + 65 ans) comme le souhaite D. CALLENS :

Contre : 9 Pour : 1 (Callens D.)

- le maintien à partir de 60 ans :

Contre 1 : D. Callens Pour : 9

Le débat s'engage sur le lieu de ce repas. Mme le maire rappelle que nous avons 2 restaurants sur la commune :

Le Castel et le restaurant des Gorges, et propose qu'à tour de rôle, et s'ils sont d'accord, ils reçoivent nos aînés (repas et prix corrects).

Vote : POUR à l'unanimité

#### **14 Juillet :**

V. Dubreuil informe que la commune de St Gal se désengage pour le feu d'artifice mais propose un bal.

Le conseil reconnaît que le risque d'incendie lors du feu d'artifice est un risque non négligeable et en plus il pollue.

Elle propose de déposer une gerbe aux monuments aux morts, d'inviter les gendarmes, les pompiers et les anciens combattants. Ce dépôt sera suivi d'un apéro "républicain" et ceux qui veulent pique-niquer sur place pourront le faire.

#### **Fête de la commune :**

Une messe est confirmée pour le lundi 15 août 2022 à 9h.

La commune maintiendra l'organisation d'un petit déjeuner (qui remplace l'apéro quand la messe se faisait en soirée). V. Dubreuil a rencontré le président du Comité des fêtes, celui-ci souhaite faire quelque chose mais n'a pas été plus précis.

Elle propose ensuite de faire une expo avec des photos sur Chouvigny. Elle connaît des personnes qui possèdent de nombreux documents. Il serait possible d'utiliser les panneaux électoraux et les placer par exemple autour de l'église (selon la météo). M. Callens propose de faire des panneaux permanents. Il lui a répondu que cela dépendra du coût.

**Fête du Patrimoine :** le 17 et 18 septembre 2022 : L'église et le Château seront ouverts pour des visites ces jours-là avec pour l'église, une exposition de vêtements et objets liturgiques ainsi que du linge d'autel.

**Vide grenier :** Elle propose de faire un vide grenier au camping après sa fermeture (autour du 15 septembre). L'avantage est la possibilité de se garer, les sanitaires ainsi que l'espace pour les étalages et un coin buvette-restauration.

Il est suggéré qu'on puisse le faire en même temps que la fête du Patrimoine. A voir!

**Pour les enfants :** En plus des bons d'achat pour Noël, elle propose de faire une après-midi avec une animation. Les animations proposées (contes, compagnie en LA,...) seront étudiées.

**Accueil des nouveaux habitants:** cette cérémonie devrait permettre de rencontrer les habitants qui se sont installés à Chouvigny depuis 2020 (début COVID). Une plaquette d'accueil a été élaborée avec un maximum d'informations. Les modalités seront à définir.

Après débat, le conseil se prononce sur les propositions présentées

**POUR : 9 Abstention : 1 (D. CALLENS car il considère que cela aurait dû être débattu en commission).**

#### **Délibération : Restaurant Le Castel**

Madame le Maire fait un compte-rendu sur la situation. Depuis la parution de l'annonce pour la recherche de gérants : nous avons reçu de nombreux appels et une visite, sans suite, car il fallait prévoir des équipements : matériels cuisine, mobilier, vaisselle,....

Si l'on veut avoir de futurs gérants, elle propose qu'une partie de cet équipement soit achetée par la commune, à son nom pour qu'il reste sa propriété et figure dans l'inventaire du Castel.

Elle demande donc au conseil de voter sur le principe proposé et de fixer une somme indicative pour lui permettre d'effectuer ces achats sachant qu'une délibération modificatrice du budget devra être prise.

Après débat, le conseil se prononce sur le principe proposé.

**Pour 9 Contre : 1 (D. CALLENS)**

#### **Infos diverses :**

**Les intempéries du 4 et 5 juin:** Mme le maire fait un état des lieux et de la rencontre avec Mme la Préfète venue

le dimanche après-midi pour rencontrer les maires des communes impactées.

**Élections législatives:** organigramme des 2 dimanches d'élections (présences pour tenir le bureau de vote)

**Embauche d'un contrat aidé :** Conformément à la délibération du 8 avril 2022, mme le maire annonce que la commune a embauché une personne depuis le 25 mai qui semble vouloir s'investir sérieusement.

**Communauté de communes :** Mme le maire informe les conseillers que Véronique POUZADOUX , Présidente de la Com com organise des réunions pour rencontrer les conseillers municipaux du territoire.

Elle énumère les dates et lieux pour leur permettre de s'inscrire.

**Internet camping :** Valérie DUBREUIL explique le fonctionnement assuré par la secrétaire Carine et elle-même et mme le maire annonce que le camping est enfin équipé pour qu'internet soit disponible.

Le conseil municipal est levé à 10h37

**Secrétaire de séance : Evelyne CERRAJERO**

